

Rapport Financier 2020-2021

Club de Go du Poitou

Ce rapport couvre la période de janvier 2020 à décembre 2021 (du rapport financier précédent à ce jour).

Rappel : l'association ne perçoit aucune cotisation de ses adhérents (décision prise en CA en 2013, toujours en vigueur pour l'année 2022). Lors des prises de licences, elle se charge seulement de percevoir les contributions destinées à la Fédération Française de Go et à la Ligue de l'Ouest, qui leurs sont immédiatement reversées.

Par ailleurs, l'association effectue très peu d'opérations financières. Le rapport exhaustif pour la période est le suivant :

Solde positif au 31/12/2019 :	451.90 €
Achat de gel hydro alcoolique (1/10/2021)	-7.30 €
Solde positif au 31/12/2021 : ¹	444.60 €

On peut ajouter à cela l'inventaire suivant du matériel disponible :

Conservé au club (Café des Arts) :

Gobans 19x19, vinyl	4
Gobans 13x13+9x9, bois	2
Gobans 13x13+9x9, plastique fin	4
Pierres jeu de noires	6
Pierres jeu de blanches	6
Horloges (mécaniques)	2

Entreposé chez Jean-François Thovert :

Pierres jeu de noires	4
Pierres jeu de blanches	3

Noter que tout ce matériel date de 2006/2007 et n'a jamais été renouvelé (à l'exception des 4 gobans 13x13-plastique fin, 2017). En particulier, les 6 gobans 19x19-bois qu'on avait en 2007 sont désormais inutilisables (plus de lignes ... mais il nous reste des pierres).

Il pourrait être judicieux de compléter ce stock, par exemple avec 2 jeux pour le Café des Arts + 3 jeux pour équiper une antenne sur le campus à la maison des étudiants, si ça se fait. Avec le matériel le plus basique, au tarif préférentiel proposé par la FFG (et en tenant compte du stock de pierres qui nous reste), il y en aurait pour environ 150€. Par ailleurs, on avait envisagé il y a deux ans de s'équiper de 3 pendules. Ça ne s'est pas fait alors, mais pourrait être reconsidéré. Trois pendules électroniques coûteraient environ 270€. Le total (environ 420€) consommerait la quasi-totalité de notre crédit.

Toutes ces décisions seront à prendre (ou pas) par le conseil d'administration. Mais si ces dépenses sont engagées, il serait judicieux que le CA décide en même temps de rétablir une cotisation pour l'association, lors de la prise de licence (à partir des licences 2023). Une possibilité serait de la calquer sur la part prélevée par la ligue (plein tarif 10€, réduit 5€). Ce taux aurait rapporté au club 60€ en 2020 et 75€ en 2021. En quelques années, on serait ainsi de nouveau en position d'assurer un (petit) renouvellement de matériel.

Le trésorier
Jean-François Thovert

¹ Solde incluant une créance de 66€, avance faite lors de prises de licences, non remboursées à ce jour.